Information

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2021-531** **28/06/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation de préparation au concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) – session 2022.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP Administration centrale Etablissements publics d'enseignement technique agricole Etablissements publics du MAA

Résumé : Dans la perspective de l'ouverture d'un concours interne pour intégrer le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) prévue au cours du mois de janvier 2022 pour les inscriptions et au cours du mois de mars 2022 pour la tenue des épreuves écrites, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation propose aux futurs candidats une formation de préparation aux épreuves écrites et à l'épreuve orale.

Textes de référence :Décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État ;
Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 ;
Arrêté du 25 août 2017 (NOR : AGRS1719431A) fixant le programme et les règles d'organisation du concours interne de recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
Note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-451 du 14 juin 2019 relatif au compte personnel de formation

Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation de préparation au concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) – session 2022**.**

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF DDT(M) / DD(CS)PP Administration centrale Établissements publics d'enseignement technique agricole Établissements publics du MAA

Résumé : Dans la perspective de l'ouverture d'un concours interne pour intégrer le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) prévue au cours du mois de janvier 2022 pour les inscriptions et au cours du mois de mars 2022 pour la tenue des épreuves écrites, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation propose aux futurs candidats une formation de préparation aux épreuves écrites et à l'épreuve orale.

Cette note de service ne concerne que <u>la préparation aux épreuves de ce concours</u>, elle est distincte de la note de service relative à l'ouverture des inscriptions au concours.

Bases réglementaires :

- Décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
- Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État ;
- Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 ;
- Arrêté du 25 août 2017 (NOR : AGRS1719431A) fixant le programme et les règles d'organisation du concours interne de recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
- Note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-451 du 14 juin 2019 relatif au compte personnel de formation ;

1- CONTEXTE GÉNÉRAL

Dans la perspective de l'ouverture d'un concours interne (session 2022) pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE), prévue au cours du mois de janvier 2022 pour les inscriptions et au cours du mois de mars 2022 pour la tenue des épreuves écrites**,** un dispositif de formation est ouvert à compter du mois de septembre 2021 aux candidats éligibles.

Peuvent faire acte de candidature à cette formation les fonctionnaires et agents publics de l'État et de ses établissements publics qui justifient de trois années au moins de services publics, période de scolarité non comprise, à la date du 1er janvier 2022**.**

IMPORTANT : **Il est rappelé qu'en cas de réussite au concours, les lauréats devront effectuer une scolarité d'une durée de 2 ans à l'Institut national des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement situé à Dijon (AgroSup Dijon). Les candidats disposant d'un titre d'ingénieur agronome pourront voir cette scolarité réduite à 6 mois.**

2- MODALITÉS DES ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE

Les épreuves d'admissibilité du concours interne comportent les épreuves écrites suivantes :

- rédaction d'une note de synthèse (durée : 4 heures, coefficient : 3) ;
- rédaction d'un rapport (durée : 3 heures, coefficient : 2).

Les épreuves d'admission comprennent :

- une épreuve écrite d'anglais (durée : 30 mn, coefficient : 2), sous forme de questions à choix multiples (QCM) ;
- une épreuve orale sur la base du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle - RAEP (durée : 30 mn, coefficient : 4), comprenant un entretien avec le jury visant à apprécier les motivations professionnelles et les qualités de réflexion et d'analyse du candidat, ainsi que son aptitude à exercer les fonctions d'IAE au regard de l'environnement professionnel et des missions dévolues au corps des IAE.

3- FORMATION PROPOSÉE AUX ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) du concours interne pour l'accès au corps des IAE font l'objet d'une préparation unique mise en place, au niveau national, par le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC) et dispensée par l'INFOMA et AgroSup Dijon (ASD).

La préparation aux épreuves écrites se tient :

- en présentiel (voir calendrier au point 3.1) sur les lieux de formation situés à Dijon (ASD) et à Corbas (INFOMA) ;
- à distance via la plateforme de formation de l'INFOMA (Moodle), avec plusieurs exercices d'entraînement.

Compte tenu du contexte sanitaire (COVID-19) et des restrictions en matière de déplacement et de regroupement, les actions en présentiel se dérouleront à distance si nécessaire sous la forme de classe virtuelle ou de webinaire et, dans la mesure du possible aux dates prévues. Les agents inscrits à la formation seront tenus informés de ces adaptations.

Le nombre de places à cette formation étant limité, la priorité sera donnée aux agents du MAA et plus particulièrement à ceux n'ayant jamais bénéficié de cette formation.

Préalablement à l'inscription à la formation aux épreuves écrites, chaque candidat sera reçu en entretien individuel par les services d'AgroSup Dijon (ASD), de l'INFOMA et du BFCDC, afin de lui présenter le dispositif de formation, au regard de son projet d'évolution professionnelle.

Cet entretien se tiendra dans le cadre d'une rencontre relative à la présentation de la formation qui aura lieu à distance le mardi 14 septembre 2021 en visioconférence. Une 2ème journée pourrait être envisagée le mercredi 15 septembre 2021, au regard du nombre de candidats.

3.1- Préparation en présentiel :

- le premier regroupement des candidats aura lieu à AgroSup à Dijon (4 jours) du lundi 4 octobre 2021 à 13h30 au vendredi 8 octobre 2021 à 12h. Il aura pour objet la préparation à la note de synthèse, au rapport, à la lecture rapide et à l'acculturation aux thématiques de l'agriculture et de l'environnement ;

- le second regroupement aura lieu à l'INFOMA à Corbas (3 jours) du lundi 7 mars 2022 à 13h30 au mercredi 9 mars 2022 à 17 h 30. Il aura pour objet le rendu des épreuves blanches sur table (cf. point 3.2) et la réalisation d'exposés.

3.2- Préparation à distance

La préparation à distance se déroule d'octobre 2021 à mars 2022 et s'articule autour de 4 activités:

- préparation spécifique à l'épreuve de la note de synthèse sous la forme de 2 entraînements à la rédaction d'une note de synthèse donnant lieu à une correction individuelle écrite et un retour collectif en classe virtuelle d'une durée de 3h préalablement à l'épreuve blanche ;
- préparation spécifique à l'épreuve du rapport sous la forme de 2 entraînements à la rédaction d'un rapport, donnant lieu à une correction écrite individuelle et à un échange téléphonique individuel avec un formateur, permettant de faire le point sur les pistes de progrès ;
- activité d'acculturation réalisée en groupe, sous forme d'exposés, afin de constituer un socle de connaissances techniques, scientifiques, mais également d'acquérir des compétences de recherche d'informations ;
- épreuve blanche sur table (1 jour, le mardi 15 février 2022), correspondant à une note de synthèse et un rapport, qui devra se tenir sur le lieu de travail, en condition d'examen, sous la supervision du responsable local de formation (RLF). Les devoirs donnent lieu à une correction individuelle et à un retour collectif lors du second regroupement.

Il est rappelé que l'engagement à cette formation implique un investissement et un travail personnels importants, au regard du niveau des épreuves.

A titre indicatif, l'ensemble de la formation à distance représente une charge de travail personnel, acculturation comprise d'environ 9h/semaine sur toute la durée de la préparation.

4- FORMATION PROPOSÉE À L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION : ANGLAIS

L'épreuve consiste en un test de compréhension écrite au moyen d'un questionnaire à choix multiples d'une durée de 30 mn. Le niveau d'anglais requis est le niveau B1 qui correspond au 3ème niveau d'anglais du Cadre Européen Commun de Référence (CECR).

Une préparation à cette épreuve écrite d'admission d'anglais est mise en place, au niveau national, par le BFCDC et dispensée par l'INFOMA. Cette formation se fera via l'accès à une licence d'*e-learning* pour une durée de deux mois.

Cette formation est ouverte à tous les agents qui préparent ce concours interne y compris les agents ayant déjà suivi cette formation lors des précédentes éditions de la préparation au concours IAE (cf. point 3).

5- MODALITÉS PRATIQUES

L'article 21 du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires instaure une dispense de service de 5 jours par an pour permettre à un agent de suivre des actions de formation continue notamment la préparation des examens et concours (PEC) sous réserve de son inscription à la formation. Les agents peuvent également mobiliser des jours supplémentaires sur leur compte personnel de formation (CPF) sous réserve de l'accord de leur supérieur hiérarchique en application de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-451 du 14 juin 2018.

Par ailleurs, pour sa préparation personnelle (en dehors de toute action de formation), l'agent peut mobiliser, avec l'accord de son supérieur hiérarchique, dans la limite de 5 jours, son compte épargne temps (CET) et/ou son CPF tel que prévu au chapitre 2 alinéa 5.2.2 de la note de service du 14 juin 2018 susmentionnée.

Au sein de la structure du candidat, les responsables locaux de formation (RLF) doivent inscrire les agents dans EPICEA selon la procédure habituelle pour le volet 2021 et dans le module formation de RenoiRH pour le volet 2022.

5.1- Inscription à la préparation aux épreuves d'admissibilité (cf. point 3)

Trois documents sont à envoyer pour la bonne prise en compte de la demande d'inscription :

- la fiche d'inscription (annexe 1) dûment complétée et visée ;
- la fiche de renseignements (annexe 2) ;
- un curriculum vitae.

I**ls devront être adressés au plus tard le mardi 27 juillet 2021, par messagerie électronique uniquement, à l'INFOMA et au BFCDC, aux deux adresses suivantes** :

- formco.infoma@agriculture.gouv.fr à l'attention de Mme Cécile Sozet ;

- bureauformco.sg@agriculture.gouv.fr à l'attention de M. Thomas Rousseau.

Cette formation est codifiée dans Epicéa sous le numéro 185667 pour le volet 2021 et sera codifiée dans le module formation de RenoiRH pour le volet 2022.

Tout bulletin d'inscription incomplet ou parvenu après le 27 juillet 2021 ne sera pas pris en compte.

5.2- Inscription à la préparation à l'épreuve d'anglais (cf. point 4)

L'inscription à l'épreuve d'anglais est distincte de l'inscription aux épreuves d'admissibilité et fait l'objet d'une inscription spécifique.

La fiche d'inscription (annexe 1) **dûment complétée et visée**, devra être adressée entre **le lundi 20 septembre 2021 et le vendredi 10 décembre 2021 au plus tard**, par messagerie **uniquement,** à l'INFOMA et au BFCDC aux adresses suivantes :

- formco.infoma@agriculture.gouv.fr à l'attention de Mme Cécile Sozet ;

- bureauformco.sg@agriculture.gouv.fr à l'attention de M. Thomas Rousseau.

Cette formation sera codifiée dans le module formation de RenoiRH.

Tout bulletin d'inscription incomplet ou parvenu après le **10 décembre 2021** ne sera pas pris en compte.

5.3- Financement :

Les frais pédagogiques de cette formation sont financés sur le budget national de la formation continue du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Les frais de déplacement et de séjour engagés par les stagiaires à l'occasion de cette formation sont à la charge de leur structure d'appartenance qui devra leur accorder toute facilité à cet égard.

Attention : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours et ne préjuge pas de l'éligibilité au concours. Les dates et les modalités d'inscription au concours seront annoncées par note de service du bureau des concours et des examens professionnels.
Il est rappelé aux candidats désireux de suivre cette formation que leur inscription à une session engage leur présence, sauf impossibilité majeure à signaler dans les meilleurs délais à l'INFOMA en charge des inscriptions.

6- FORMATION PROPOSÉE À L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : RAEP

Cette épreuve consiste en un exposé relatif au parcours du candidat et à ses projets d'évolution professionnelle d'une durée de 10 minutes maximum suivi d'un entretien de 20 minutes minimum avec le jury destiné à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser, dans un environnement professionnel, les connaissances et les compétences acquises, à apprécier sa motivation et son adéquation avec les fonctions d'IAE.

Il appartient au candidat de constituer le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui sert de base à l'entretien avec le jury.

La préparation à la rédaction du dossier RAEP et à l'épreuve d'entretien oral devant un jury est assurée, au niveau régional, par les délégués régionaux à la formation continue (DRFC). Ainsi, les candidats admissibles s'adresseront à leur responsable local de formation (RLF) pour l'inscription à une formation de préparation à la reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) proposée au niveau ministériel et/ou interministériel (plateformes interministérielle des ressources humaines, PFRH).

Néanmoins, il est conseillé à l'ensemble des candidats de suivre le volet de la formation RAEP relatif à la constitution du dossier RAEP en amont des résultats d'admissibilité.

Ils peuvent également prendre contact avec :

- la **délégation régionale à la formation continue** dans les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), les responsables locaux de formation au sein des secrétariats généraux communs dans les DOM et dans le service du secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) pour la région Ile de France (IDF) ;
- la **délégation à l'administration centrale à la formation continue**, pour les agents de l'administration centrale.

Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires :

- sur le site Internet de la formation continue du MAA (stages et coordonnées des délégués à la formation continue du MAA) :
https://www.formco.agriculture.gouv.fr/accueil-et-actualite/

- sur le site Internet relatif à l'ensemble des informations sur les concours du MAA :
https://www.concours.agriculture.gouv.fr/

- sur le site Internet relatif à l'offre de formation interministérielle régionale ;
https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/

Pour s'exercer, les candidats peuvent trouver sur Internet des tests d'anglais gratuits en ligne ainsi que les annales des concours d'élèves IAE sur le site des concours du MAA :
https://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/annales-depreuves

Pour mieux appréhender les attentes du jury à l'écrit et à l'oral, il est vivement conseillé aux candidats de se référer aux rapports des jurys de la session précédente. Ces éléments se trouvent également sur le site Internet des concours du MAA :
https://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/bilans-rapports-des-jurys-et-attendus-des-jurys/

Le chef de service des ressources humaines

Xavier MAIRE

Annexe 1

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : ○ A ○ B ○ C
Code agent SAFO ② : et /ou Code agent EPICEA ② :	
Direction ou EPL d'affectation :	
Établissement d'exercice :	
Service :	
Adresse administrative :	
Courriel institutionnel :	Tel :

Agent d'EPL ○	Autre agent ministère de l'agriculture ○	Agent ministère de l'écologie ○	Autre ○

Code Action :	○ **Action SAFO** ◉ **Action EPICEA**

Titre de l'action : Concours interne IAE 2022.
Ne pas oublier d'indiquer le choix du domaine (1 à 5) pour l'épreuve écrite technique

Structure organisatrice de l'action : Bureau de la Formation Continue et du Développement des Compétences

n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez
			☐
			☐
			☐
			☐

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)

○ T1 Adaptation immédiate au poste de travail	○ FS Formation statutaire	○ BC Bilan de compétence
○ T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	◉ PEC Préparation aux concours	○ PP Période de professionnalisation
○ T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	○ VAE Validation des acquis d'expérience	

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) auprès du service des Ressources Humaines : ○ Oui ○ Non (le CPF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF③

Fait à Le **Signature de l'agent**

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF ③**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :	Nom : Courriel : Téléphone : Signature Date :	Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du ministère.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③Responsable Local de Formation

infoma

Annexe 2

Fiche de renseignements

des candidats à la préparation aux épreuves d'admissibilité du concours interne IAE session 2022

NOM Prénom	
Année de naissance	
Sexe	
Diplôme (le plus élevé)	
Statut (titulaire ou contractuel)	
Ministère	
Corps	
Spécialité (si TSMA)	
Catégorie (A, B, C)	
Année d'entrée dans le service public	
Structure d'affectation	
Fonction actuelle	
Adresse mail professionnelle	
Adresse mail personnelle	
Téléphone fixe professionnel	
Téléphone portable	
Nom et téléphone du RLF (responsable local de formation)	